



Peut-on réutiliser du matériel médical dans les missions humanitaires ?

« Pas question d'avoir des standards de qualité différents de ceux de la France »

Olivier Bernard

Président de Médecins du monde

« Pour nos missions en France, nous avons pendant longtemps eu recours à des médicaments non utilisés (MNU), c'est-à-dire des médicaments rapportés dans les pharmacies par des patients qui n'en avaient plus besoin. En raison de différents problèmes, les pouvoirs publics ont décidé de supprimer la possibilité d'utiliser ces médicaments (1). Désormais, dans nos 22 centres d'accueil en France, nous utilisons des médicaments qui nous sont fournis par l'association Pharmacie humanitaire internationale, grâce à un financement dédié et spécifique du ministère de la santé.

Sur nos missions à l'étranger,

cela faisait déjà longtemps que nous n'utilisions plus de médicaments de récupération. Pour nos grosses interventions, en particulier d'urgence, on achète le plus souvent nos produits via des centrales d'achat européennes. Sinon, nous essayons de privilégier l'achat local de médicaments en apportant une attention toute particulière à l'origine et à la qualité de ces produits. Au siège de MDM, nous avons ainsi une pharmacienne salariée à temps plein, qui est chargée de veiller au "process qualité" de tous les produits de santé que nous pouvons acheter pour nos missions. En ce qui concerne le matériel médical, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles, nous ne faisons pas de réutilisation. Pour nos missions chirurgicales, nous avons recours à du ma-

tériel à usage unique, que nous essayons là encore, chaque fois que cela est possible, d'acheter localement. Nous estimons qu'il est hors de question d'avoir, à l'étranger, des standards de qualité différents de ceux qui sont appliqués en France. »

RECUEILLI PAR
PIERRE BIENVAULT

(1) Depuis le 31 décembre 2008, les médicaments récupérés en France ne peuvent plus être utilisés à des fins humanitaires. Cette disposition a été votée par les parlementaires à la suite d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) de 2005 qui avait dénoncé les effets pervers de l'envoi de ces médicaments dans les pays défavorisés : produits non adaptés aux besoins locaux, trafics, détournements, désorganisation des politiques pharmaceutiques locales...